

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU MARDI 04 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize et le quatre octobre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 20 septembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Fernand THIBAUT, le maire.

**PRÉSENTS** : MM et Mmes : RAVET Yves, L'HONORÉ Alain, BOYAULT André, BEZAMAT Evelyne, LETESSIER Aurélie, MARETTE Frédéric, RIARD Daniel, BOYAULT Denis, BATARD Joseline, PICCHIOTTINO Marie-Jeanne.

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S)** : PELLETIER Marie-Pierre, SAUVANET Philippe, PEREZ José, GACHON Philippe,

**POUVOIR(S)** : Philippe GACHON donne pouvoir à Marie-Jeanne PICCHIOTTINO.

Marie-Pierre PELLETIER donne pouvoir Philippe SAUVANET.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Evelyne BEZAMAT

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

---oooO§Oooo---

Le compte rendu de la séance du 07 juillet 2016 est commenté et accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter trois sujets à l'ordre du jour :

- Achat de bancs pour la cantine
- Devis complémentaire de L'Arbre O Vert
- Démoussage de la toiture de l'église

### § -1- Renouvellement de la certification PEFC

**délibération 2016-29**

La certification PEFC de la commune arrive à son terme au 31 décembre 2016.

La cotisation s'élève à 0.65 €/l'hectare plus 20 € de frais d'adhésion et s'effectue en une seule fois pour une durée de 5 ans. Le montant total est de 198.69 €

La certification PEFC est nécessaire pour certifier des coupes de bois lors des ventes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande le renouvellement de l'adhésion.

### § -2- Ecole – Eclairage dans les garages

Par courrier en date du 07 septembre dernier, Mme Caroline Pommier-Saussol, Directrice de l'école primaire, sollicite l'installation de l'éclairage dans les deux garages de l'école.

En l'absence de devis, le conseil municipal ajourne sa décision.

### § -3- Ecole – Achat d'un réfrigérateur

**délibération 2016-30**

Mme Caroline Pommier-Saussol demande l'achat d'un réfrigérateur pour l'école.

Celui-ci est utile pour les expériences scientifiques nécessitant de la glace, pour refroidir les poches réfrigérantes en cas de mauvais coups ou de chutes (les crèmes sont interdites), mais aussi pour conserver les denrées alimentaires qu'elles soient destinées aux enseignants ou aux enfants (goûter d'anniversaire).

Deux devis sont présentés :

- Conforama – Réfrigérateur TOP 98 Litres..... 129.90 €TTC
- MDA – Réfrigérateur TOP 100 litres..... 129.90 €TTC

Le conseil municipal retient le devis de Conforama pour un montant de 129.90 € à l'unanimité.

§ -4- Cantine – Achat d’une gazinière et d’une hotte aspirante

**délibération 2016-31**

Lors du passage en 2015, de la Sté Socotec chargée de la surveillance des installations de gaz, celle-ci a constaté que l’installation de piano de cuisson au gaz ne répond plus aux normes de sécurité. La mise aux normes demande un investissement important (unité d’aspiration et conduit d’évacuation des gaz brûlés jusqu’au toit). Compte tenu de l’emploi exceptionnel de ce matériel (dépannage en cas de coupure d’électricité), il a été décidé de supprimer le piano et de le remplacer par une gazinière simple avec une hotte aspirante.

Deux devis sont proposés :

- Conforama – Gazinière et hotte FAR..... 349.98 €TTC
- MDA – Gazinière et hotte BRANDT..... 569.98 €TTC

Le conseil municipal délibère et accepte à l’unanimité, le devis de Conforama pour un montant de 349.98 €  
Le piano sera mis en vente pour 1 200.00 €

§ -5– Cantine – Achat d’un meuble bas et de bancs

**délibération 2016-32**

L’armoire en bois de la cuisine ne répond pas aux normes d’hygiène obligatoires.

Les devis suivants sont soumis au conseil :

- Générale Collectivités..... 1 060.13 €HT soit 1 272 .16 €TTC
- Gastro Hero ..... 719.00 €HT soit 862.80 €TTC

Les bancs de la salle de restauration sont en très mauvais état. Des bancs neufs ont été commandés chez Mefran Collectivités pour un montant de 624.00 €HT plus frais de transport soit environ 750.00 €TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité, opte pour le devis de Gastro Hero d’un montant de 862.80 €TTC plus les éventuels frais de transport et accepte l’achat des bancs.

§ -6- Salle des fêtes – Devis éclairage dans l’office

**délibération 2016-33**

L’entreprise EMD CAMPO présente un devis d’un montant de 300.00 €HT soit 360.00 €TTC, pour la fourniture et la pose de 2 réglottes à leds dans l’office de la salle des fêtes.

Le conseil municipal donne son accord pour cette dépense de 360.00 €TTC, à l’unanimité.

§ -7- Accessibilité mairie et Auberge de l’Acotin

**délibération 2016-34**

Monsieur L’Honoré, 2<sup>ème</sup> adjoint, propose un devis de HandiNorme pour la fourniture dans le cadre du contrat Ad’Ap, de matériels pour l’accessibilité de la mairie et de l’Auberge de l’Acotin, (dalles podotactiles, adhésif antidérapant, adhésif de repérage, colle pour l’escalier extérieur, et sonnette entrée pour la mairie – sonnette entrée pour l’Auberge de l’Acotin).

Le conseil municipal accepte à l’unanimité, les dalles podotactiles et les sonnettes mais refuse les adhésifs antidérapants et de repérage. Le montant s’élève à 485.00 €HT soit 582.00 €TTC.

§ -8- Accessibilité mairie – Devis main courante escalier extérieur

**délibération 2016-35**

La main courante de l’escalier extérieur de la mairie ne répond pas aux normes d’accessibilité. Un devis a donc été demandé à la Métallerie de Centre. Celui-ci est de 420.00 €HT soit 504.00 €TTC

Le conseil municipal approuve, à l’unanimité, le devis de 504.00 €TTC.

§ -9- Modification du devis de Ets Milan – Toilettes de l’Auberge de l’Acotin

**délibération 2016-36**

L’Ets Milan a actualisé le devis accepté le 12 mai 2016 pour modification des travaux dans les toilettes de l’Auberge de l’Acotin. Le montant est de 1 570.00 €HT soit 1 884.00 €TTC.

A l’unanimité, le conseil municipal donne son accord pour le nouveau de devis de 1 884.00 €TTC.

§ -10- DM n° 2 – Arrêté 2016-031 – Virement de crédit du compte dépenses imprévues

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir pris l'arrêté n° 2016-031 de virement de crédit du compte 022 dépenses imprévues en fonctionnement. Cet acte est justifié par le règlement de la participation FPIC décidée par le conseil communautaire Loire et vignoble, mais dont le montant était inconnu lors du vote du budget primitif 2016.

§ -11- Taille de deux bouleaux et évacuation des branches

**délibération 2016-37**

L'Arbre O Vert donne un devis complémentaire à celui signé le 24 mai. Ce nouveau devis concerne la taille de réduction de deux bouleaux et l'évacuation des branches pour un montant de 950.00 €HT soit 1 140.00 € TTC.

Le conseil municipal refuse l'évacuation des branches mais accepte à l'unanimité, la taille des bouleaux. La dépense est ramenée à 270.00 €HT soit 324.00 €TTC.

§ -12- Démoussage partiel de la toiture de l'église

**délibération 2016-38**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, les devis présentés pour le démoussage partiel de la toiture de l'église.

Sarl Bailly Location – 1 nacelle 22 mètres PL avec assurance ..... 300.00 €HT soit 360.00 €TTC

Eurl Propuls-Traitement – Traitement sur 300 m²..... 1 392.60 €HT soit 1 671.12 €TTC

§ -13- Questions diverses

---ooo§ooo---

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h 30.

---ooo§ooo---

Le Maire, THIBAUT Jean-Fernand,

RAVET Yves,

SAUVANET Philippe,  
Absent excusé

MARETTE Frédéric,

BOYAULT Denis,

GACHON Philippe,  
Absent excusé

L'HONORÉ Alain,

BEZAMAT Evelyne,

BOYAULT André,

BATARD Joseline,

PICCHIOTTINO Marie-Jeanne

PELLETIER Marie-Pierre,  
Absente excusée

LETESSIER Aurélie,

RIARD Daniel,

PEREZ José,  
Absent excusé